

Raison sociale :
 Adresse :
 N° SIRET (France) :
 Code NAF (France) :
 N° TVA :
 Responsable Formation :
 Tél :
 Fax :
 E-mail :

Cachet du donneur d'ordre :

Nous avons pris bonne note des conditions de formation jointes et nous vous prions d'inscrire les personnes indiquées ci-dessous :

Référence du stage	Date de la session	Tarif HT	Personnes à inscrire	Fonction dans l'entreprise

Sessions intra-entreprises ou cursus de formation spécifique : nous consulter.

Règlement par l'entreprise

Adresse de facturation

(si différente de l'entreprise) :

Nom :
 Adresse :
 Tél. :
 Fax :
 E-mail :

Règlement par l'OPCA

Nous faire parvenir impérativement l'accord de prise en charge.

Nous souhaitons une convention de formation (formation imputable)

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 91 30 03133 30 - cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Nom, prénom, qualité du signataire :

Fait à :
 Le :

Signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FORMATION

1 - OFFRE

L'offre de formation de Cemafruid formation SAS est matérialisée par un document écrit adressé au client. Le catalogue des formations et le site www.cemafruid.fr constituent les moyens de présentation des offres de Cemafruid formation SAS.

2 - COMMANDE

Une commande de formation ne prend effet qu'à réception d'une commande ou d'une confirmation (bon de commande, lettre, courriel ou télécopie). Cemafruid formation SAS adresse en retour un accusé de réception rappelant notamment le stage commandé, les conditions financières et les modalités de réalisation du stage quand l'inscription est réalisée tardivement, la convocation tient lieu d'accusé réception.

Sauf mention particulière, le client accepte de figurer sur les listes de référence de Cemafruid formation SAS.

Si le client confie son budget de formation à un OPCA, il lui appartient de vérifier que toutes les données relatives à l'inscription ont été transmises à l'OPCA et que les fonds sont disponibles. Une attestation de prise en charge doit être jointe à la commande pour éviter toute erreur de facturation.

3 - CONVOCATION

Dans le cas d'un stage interentreprise, une convocation au stage indiquant les renseignements concernant la session (date, lieu, horaires, règlement intérieur, plan d'accès) est adressée à l'avance au client qui se charge de transmettre les éléments à chaque participant.

Dans le cas d'un stage intra-entreprise, une confirmation de réalisation est adressée au client.

Cette convocation vaut accusé de réception de la commande.

4 - PRIX

Les prix sont indiqués en € hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Les prix des stages sont ceux figurant sur les tarifs en vigueur ou sur la proposition commerciale pour les actions spécifiques. Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés si les conditions économiques le rendent nécessaire. Ils comprennent les frais d'animation et les supports de cours remis à chaque stagiaire ainsi que les repas du midi. Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration du soir ne sont pas compris dans le prix du stage. Les prix peuvent également varier en fonction de conditions locales de réalisation ou d'évolution du cadre réglementaire de certaines formations obligatoires modifiant le contenu ou la durée.

5 - FACTURE

La facture est adressée dès l'envoi de l'accusé réception de la commande.

La facturation d'une formation intra-entreprise comporte un acompte d'un montant de 40% du prix global.

À la demande du client, Cemafruid formation SAS peut établir une convention de formation selon le droit français.

Pour les stages réputés imputables en référence à la loi française sur la formation professionnelle continue, et à la demande du client, Cemafruid formation SAS adresse une convention selon les termes de la commande :

- à l'OPCA, organisme gestionnaire des fonds de formation du client,
- au client.

6 - RÈGLEMENT ET PÉNALITÉ DE RETARD

Les règlements sont payables dans un délai de 30 jours, le 10, aucun escompte n'étant accordé pour un paiement anticipé. Le paiement s'effectue de préférence par virement bancaire.

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation,
- de l'indiquer explicitement sur son bon de commande ou son bulletin d'inscription,
- de s'assurer du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le complément de facture sera adressé au client.

Lorsque Cemafruid formation SAS ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCA avant le début de la formation, le client est facturé de l'intégralité du coût de la formation.

En cas de non paiement par l'OPCA, le client reste redevable de l'intégralité du coût de la formation et est facturé du montant

correspondant.

En cas de retard de paiement, sur mise en demeure préalable, une pénalité de retard pourra être calculée et due mensuellement, avec un intérêt annuel égal à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à l'échéance prévue.

7 - REPORT - ANNULATION

Cemafruid formation SAS se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler le stage si l'effectif est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique et informe alors l'entreprise dans les délais les plus brefs.

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit. Jusqu'à une date précédant de 20 jours la date fixée pour le début du stage, le client conserve la faculté de demander à Cemafruid formation SAS de reporter ou d'annuler :

- l'inscription du ou des stagiaires pour les stages interentreprises,
- la réalisation d'un ou de plusieurs stages intraentreprises.

Passé ce délai, Cemafruid formation SAS facture au client, y compris lors du financement prévu initialement par un OPCA, une indemnité forfaitaire égale à 50% du montant de la formation.

Tout stage commencé est dû en totalité.

8 - NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA MISSION DE CEMAFROID FORMATION SAS

L'action Cemafruid formation SAS s'inscrit dans le cadre de ses statuts et des textes législatifs et réglementaires en vigueur.

En l'absence de textes à caractère d'ordre public, cette action peut s'exercer dans le cadre des spécifications de ses clients.

Déroutement de l'action de formation :

La formation est dispensée conformément aux objectifs définis dans le catalogue publié chaque année par Cemafruid formation SAS ou dans le contenu de la formation, négocié de gré à gré. L'action de formation s'exerce au travers d'apports théoriques effectués par le ou les intervenants choisis par Cemafruid formation SAS, lesquels peuvent être matérialisés dans des supports remis aux participants. Elle est également susceptible d'être dispensée au moyen d'exercices pratiques nécessitant la manipulation d'appareils, engins, machines ou autres. Les participants s'engagent à effectuer ces manipulations en respectant strictement les consignes qui leur sont données et en s'abstenant d'avoir un comportement de nature à engendrer des risques pour autrui, eux-mêmes et les biens. Les prérequis sont définis d'un commun accord, mais en règle générale le choix des participants aptes à suivre la formation est de la responsabilité du CLIENT.

Dans le cas de référentiels particuliers, un dossier d'admission est adressé à Cemafruid formation SAS qui valide ou non les inscriptions en fonction des exigences du référentiel.

La vérification des connaissances ainsi acquises peut se traduire par une évaluation en fin de stage. Les modalités d'évaluation sont définies par Cemafruid formation SAS et le cas échéant par les autorités publiques et privées ayant défini les référentiels.

Le succès aux épreuves prévues se traduit par la délivrance d'un certificat, d'une attestation et éventuellement d'un avis sur l'acquisition des connaissances par l'intéressé et le cas échéant, l'aptitude de celui-ci à effectuer les tâches et opérations constituant les objectifs de ce stage. Il est rappelé que la réussite à la formation nécessite l'implication forte des participants.

9 - LIMITES DE MISSION

Dans les cas où la formation est réalisée au sein de locaux mis à disposition par le client, ce dernier s'engage à ce qu'ils soient en tous points conformes à la réglementation applicable.

Pour toute action de formation nécessitant la mise en oeuvre de matériels, appareils, équipements ou installations appartenant au client ou dont il a la garde ou assure l'exploitation, ce dernier s'engage à ce qu'ils soient en tous points conformes à la réglementation applicable. Cemafruid formation SAS ne peut en aucun cas être tenu pour responsable du fonctionnement et de l'exploitation des installations, appareils ou autres objets situés dans les locaux où la formation est effectuée.

Dans ces conditions, la responsabilité de Cemafruid formation SAS ne peut être engagée à quelque titre que ce soit, pour les dommages que pourraient subir ces installations, appareils ou objets ou pour les accidents et leurs conséquences dont

ces installations, appareils ou objets seraient à l'origine, et notamment pour les pertes d'exploitation susceptibles d'en résulter. Seule une faute caractérisée, commise dans le cadre strict de sa mission de formation, est susceptible d'engager la responsabilité de Cemafruid formation SAS.

Cemafruid formation SAS contracte une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle et les différents risques susceptibles d'engager sa responsabilité. Le client, de son côté, doit se garantir contre les risques qu'il ferait encourir aux agents de Cemafruid formation SAS et les accidents ou incidents dont la responsabilité lui incomberait.

10 - CONFIDENTIALITÉ

Pour toutes les interventions effectuées, le personnel de Cemafruid formation SAS et ses sous-traitants sont en vertu des textes, tenus à l'observation rigoureuse du secret professionnel. Les informations concernant l'entreprise, l'établissement et les stagiaires sont nécessaires au traitement des inscriptions et à l'édition des documents administratifs : convocations, etc., conformément à la loi Informatique et Libertés, le client et les stagiaires peuvent accéder sur demande à ces informations et en demander la rectification si nécessaire.

11 - PLAN DE PRÉVENTION

En application de la réglementation, les dispositions doivent être prises par le client et Cemafruid formation SAS avant toute action de formation, pour prévenir les risques liés à l'interférence entre les activités, les installations et les matériels des différentes organisations présentes sur un même lieu de travail.

Le client assure la coordination générale des mesures de prévention lorsque l'action de formation a lieu sur son site. Dans le cas de risques résultant de l'interférence entre les activités, les installations et les matériels, le représentant de Cemafruid formation SAS appliquera les mesures prévues par le plan de prévention arrêté d'un commun accord avant le début des actions de formation.

Afin de prévenir tout risque et de faciliter l'exécution de l'intervention, le client doit désigner et détacher auprès du représentant de Cemafruid formation SAS un agent qualifié chargé de transmettre toutes informations et directives concernant les prescriptions d'hygiène, de sécurité et de premier secours. Cet agent qualifié est habilité par le client à diriger les manoeuvres éventuelles et en assurer le commandement.

Pour certaines actions, les stagiaires ne pourront participer que s'ils disposent des équipements de protection individuels correspondants.

12 - SOUS-TRAITANCE

Cemafruid formation SAS s'autorise à faire intervenir tout sous-traitant de son choix, notamment mais non exclusivement une autre entité du groupe Cemafruid, que ce soit pour des raisons de reconnaissance, de technicité, de disponibilité ou de lieu d'intervention.

13 - DUPLICATA DES DOCUMENTS ÉMIS APRÈS LA FORMATION

Sur demande écrite du client, Cemafruid formation SAS peut délivrer un duplicata des attestations et avis émis après l'action de formation, pendant une période maximale de trois ans après celle-ci.

La délivrance de duplicata des attestations et avis fera l'objet d'une facturation.

14 - JURIDICTION

Après tentative de règlement amiable, en cas de contestation ou de litige et quelle que soit leur importance, les tribunaux du lieu du siège social de Cemafruid formation SAS récipiendaire de la commande sont seuls compétents, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

La loi du lieu du siège de Cemafruid formation SAS récipiendaire de la commande sera seule applicable, dans son état, à la date d'exécution de la formation.

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 91 30 03133 30 - cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.